

**Banque des Etats de l'Afrique Centrale
(BEAC)**

Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2013

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013
Au Conseil d'Administration
Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 et conformément à notre lettre de mission, nous vous présentons notre rapport sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la BEAC, tels qu'annexés au présent rapport et faisant ressortir un total bilan de **FCFA 9.908.769 millions** et un résultat net bénéficiaire de **FCFA 18.048 millions** ;
- Les vérifications et informations contenues dans le rapport annuel, établi conformément à l'article 47 des Statuts de la Banque et portant sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés et arrêtés sous la responsabilité du Gouvernement de la Banque et doivent être approuvés par le Conseil d'Administration conformément à l'article 35 des Statuts. Ces comptes sont ensuite ratifiés par le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale. Notre responsabilité est d'exprimer, sur la base de notre audit, une opinion sur ces comptes.

A- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de votre Banque en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires dans le cadre des normes internationales d'audit (ISA) édictées par la Fédération Internationale des Experts Comptables (IFAC). Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes de la période ne comportent pas d'anomalies significatives.

Une mission de commissariat aux comptes consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes de la période. Elle consiste également à évaluer les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de la période et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que le contrôle auquel nous avons procédé fournit une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels de la BEAC au 31 décembre 2013, sont réguliers et sincères, et établis conformément aux principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes aux comptes annuels ci-après, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BEAC à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes, présentées dans les notes annexes :

1. La note 12 « Valeurs immobilisées », qui décrit :
 - Le changement de méthode comptable des dépenses réalisées dans le cadre du Plan de Réforme et de Modernisation de la BEAC-Horizon 2014 (PRM-H2014) et leur comptabilisation en charges immobilisées à compter de l'exercice 2013, avec un impact sur le résultat de **FCFA 2.050 millions** ;
 - La méthode de comptabilisation des immobilisations en cours, en particulier les règles relatives aux dépenses incorporables dans le coût des immobilisations et à la date de démarrage effectif de leur amortissement ;
 - Les procédures en cours visant à l'obtention du titre de propriété des anciens locaux du Bureau de la Banque situés au 29 rue du Colisée dans le 8^{ème} arrondissement à Paris.
2. La note 22 « Provisions », qui expose l'application des nouvelles modalités contractuelles au titre des indemnités de départ des membres du Gouvernement de la Banque ayant généré une reprise de provisions de **FCFA 3.620 millions**.

B- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques et formulons l'observation suivante :

1. L'article 47 des Statuts dispose que « le Gouverneur établit le Rapport annuel de la Banque, qu'il soumet au Conseil d'Administration ainsi qu'à l'Union, conformément aux dispositions de l'article 30 de la Convention régissant l'UMAC ». Nous n'avons pas obtenu ce rapport. Par conséquent, nous n'avons pas procédé aux vérifications spécifiques prévues en la matière.
2. Nous avons également rapproché le résultat dégagé par la Salle des Marchés et celui retracé dans la comptabilité générale. Il ressort que, le résultat de FCFA 57.770 millions mis en évidence dans la comptabilité auxiliaire de la Salle des Marchés, est concordant avec celui reporté dans les états financiers au 31 décembre 2013. A cet effet, nous avons produit un rapport de contrôle de la Salle des Marchés.

Yaoundé, le 17 mars 2014.

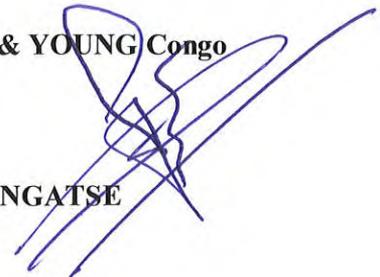
Les Commissaires aux Comptes

MAZARS Cameroun



Jules-Alain NJALL BIKOK
Associé

ERNST & YOUNG Congo



Ludovic NGATSE
Associé

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS	4
Bilan	4
Compte de Résultat	6
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....	7
Note 1 : Cadre juridique, activités et organisation	7
1.1. Statut Juridique	7
1.2. Principales Missions de la Banque	7
1.3. Organes de décision et de contrôle	8
Note 2 : Principes et méthodes comptables.....	10
2.1. Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2013.....	10
2.2. Exercice	10
2.3. Principes comptables.....	10
2.4. Base comptable	11
2.5. Architecture du système comptable	11
2.6. Comptabilisation de l'actif et du passif	12
2.7. Modalités d'enregistrement des produits et charges	12
2.8. Impôts et taxes.....	13
2.9. Avoirs extérieurs en Compte d'Opérations	13
2.10. Autres avoirs extérieurs	13
2.11. Avoirs en or	15
2.12. Avoirs et opérations avec le FMI.....	15
2.13. Créances sur les établissements de crédit.....	16
2.14. Créances sur les Trésors Nationaux	16
2.15. Dépôts des Trésors Nationaux et Comptables Publics	16
2.16. Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières.....	17
2.17. Immobilisations corporelles et incorporelles	17
2.18. Autres actifs – stocks de billets et monnaies non émis	18
2.19. Billets et monnaies en circulation	18
2.20. Emprunts et dettes.....	19
2.21. Provisions pour risques et charges.....	19
2.22. Avantages du personnel	19
2.23. Réserves	20
2.24. Gestion des risques	20
2.25. Engagements hors bilan.....	21

COMPTES ANNUELS

2.26. Evénements postérieurs à la clôture	22
2.27. Audit et approbation des comptes sociaux	22
2.28. Tableau de flux de trésorerie	22
Note 3 : Cours des monnaies étrangères et prix de l'or à la clôture	22
Note 4 : Faits caractéristiques de l'exercice	23
Note 5. Avoirs extérieurs à vue	24
Note 6 : Autres avoirs extérieurs	26
Note 7 : Encaisse Or	29
Note 8 : Fonds Monétaire International	30
Note 9 : Créances sur les banques.....	31
Note 10 : Créances sur les Trésors nationaux	32
Note 11 : Contreparties allocations DTS.....	34
Note 12 : Valeurs immobilisées	35
Note 13 : Autres actifs – stocks de billets et monnaies non émis.....	40
Note 14 : FMI - Ajustements	40
Note 15 : Débiteurs divers et comptes de régularisation actif.....	40
Note 16 : Billets et pièces en circulation	41
Note 17 : Trésors et Comptables Nationaux.....	42
Note 18 : Dépôts des banques et institutions financières	43
Note 19 : Autres comptes courants	45
Note 20 : FMI – Allocations des DTS	45
Note 21 : Emprunts et dettes à long et moyen terme	46
Note 22 : Provisions.....	47
Note 23 : Fonds propres et réserves techniques	48
Note 24 : Réserves de réévaluation	52
Note 25 : Créiteurs divers et comptes de régularisation passif.....	52
Note 26 : Résultats sur avoirs extérieurs.....	54
Note 27 : Résultat sur opérations avec la clientèle	55
Note 28 : Résultat sur opérations avec les institutions financières	55
Note 29 : Produit Net Bancaire	56
Note 30 : Autres produits d'exploitation.....	56
Note 31 : Charges d'exploitation.....	57
Note 32 : Résultat exceptionnel	58
Note 33 : Résultat de l'exercice	58
Note 34 : Hors Bilan.....	59
Note 35 : Opérations avec les parties liées	61
Note 36 : Les effectifs	62
Note 37 : Procédure judiciaire	62
Note 38 : Plan comptable	62
Note 39 : Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	62

COMPTES ANNUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2013

Bilan

Actif

En millions de FCFA

	Notes	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
				Valeur	%
ACTIF					
Diponibilités Extérieures		8 478 790	8 518 934	-40 144	0
<i>Avoirs extérieurs à vue</i>	5	4 975 005	6 825 545	-1 850 540	-27
<i>Autres avoirs en devises convertibles</i>	6	3 503 786	1 693 389	1 810 396	107
Encaisse-Or	7	102 405	149 332	-46 927	-31
Fonds Monétaire International	8	274 237	286 686	-12 449	-4
Créances sur les Banques	9	15 880	10 794	5 086	47
Créances sur les Trésors Nationaux	10	561 131	560 919	212	0
Contrepartie Allocations DTS	11	161 582	168 598	-7 016	-4
Valeurs immobilisées	12	250 747	239 423	11 324	5
Autres actifs-stocks de billets et monnaie	13	42 271	37 585	4 686	12
FMI : Ajustements	14	16 755	19 102	-2 347	-12
Débiteurs divers et comptes de régularisation	15	4 971	4 301	670	16
Total Actif		9 908 769	9 995 674	-86 905	-1

NB : Les notes élaborées par la BEAC, font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTES ANNUELS**Passif***En millions de FCFA*

	Notes	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
				Valeur	%
PASSIF					
Billets et pièces en circulation	16	2 771 359	2 570 871	200 488	8
Trésors et Comptables Publics Nationaux	17	3 364 632	2 975 911	388 721	13
Banques et Institutions financières	18	2 792 561	3 462 505	-669 944	-19
Autres comptes courants	19	109 416	79 125	30 291	38
FMI : Allocation des DTS	20	397 206	414 453	-17 247	-4
Emprunts et Dettes	21	10 617	10 513	104	1
Provisions	22	10 983	14 838	-3 855	-26
Réserves	23	296 701	331 178	-34 477	-10
Capital, Primes et Fonds de dotation	24	91 507	91 507	0	0
Créditeurs divers et comptes de régularisation	25	45 739	26 823	18 917	71
Résultat de l'exercice	33	18 048	17 951	97	1
Total Passif		9 908 769	9 995 674	-86 905	-1

NB : Les notes élaborées par la BEAC, font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat au 31 Décembre 2013

En millions de FCFA

	Notes	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
				Valeur	%
Produits sur avoirs extérieurs		138 861	139 577	-716	-1
<i>Intérêts sur Comptes d'Opérations et de Nivellement</i>		52 013	81 223	-29 210	-36
<i>Intérêts sur autres placements et dépôts</i>		86 848	58 354	28 493	49
Charges sur avoirs extérieurs		29 078	19 741	9 337	47
Résultat sur avoirs extérieurs	26	109 783	119 835	-10 053	-8
Produits sur opérations clients		18 433	21 058	-2 625	-12
Charges sur opérations clients		15 408	22 927	-7 519	-33
Résultat sur opérations clients	27	3 025	-1 868	4 894	-262
Produits sur opérations avec les institutions financières		1	5	-4	-76
Charges sur opérations avec les institutions financières		45	63	-18	-28
Résultat sur opérations avec les institutions financières	28	-44	-58	14	-24
Autres produits financiers		0	0	0	
Produit Net Bancaire	29	112 765	117 910	-5 145	-4
Autres produits d'exploitation	30	11 539	10 661	879	8
Total des produits nets		124 304	128 570	-4 266	-3
Frais généraux	31	97 517	96 078	1 439	1
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions		8 456	17 225	-8 769	-51
Total charges d'exploitation		105 972	113 303	-7 330	-6
Résultat d'exploitation		18 332	15 268	3 064	20
Produits exceptionnels		1 111	4 524	-3 413	-75
Charges exceptionnelles		1 394	1 840	-446	-24
Résultat exceptionnel	32	-283	2 683	-2 967	-111
Résultat net de l'exercice	33	18 048	17 951	97	1

NB : Les notes élaborées par la BEAC, font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTES ANNUELS**NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS****Note 1 : Cadre juridique, activités et organisation****1.1 Statut juridique**

La BEAC est un établissement public multinational africain régi par la convention instituant l'UMAC, la Convention de Coopération Monétaire passée entre la France et les Etats Membres de cette Union et ses Statuts. Les Etats Membres étant : Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad. La Banque jouit de la pleine personnalité juridique (*article 5 des Statuts*).

Les Immunités et Privilèges généralement reconnus aux Organisations Internationales, en vertu des conventions internationales pertinentes, de l'Acte Additionnel n°6/99/CEMAC-024-CCE-02 du 17 décembre 1999 relatif au régime des Droits, Immunités et privilèges accordés à la Communauté, aux membres de ses Institutions et à son personnel ainsi que les accords de siège conclus avec les Etats membres, lui sont accordés sur le territoire de ses Etats membres en vue de faciliter l'exécution de ses missions (*article 6 des Statuts*).

Son capital, réparti à parts égales entre les Etats membres, est de 88 000 millions (*article 2 des Statuts*).

Le Siège de la BEAC est établi à Yaoundé au Cameroun. En outre, la Banque est présente dans les capitales de chaque Etat membre à travers les Directions Nationales. La Banque dispose également d'Agences et de Bureaux répartis dans l'espace géographique des Etats membres ainsi qu'un Bureau à Paris (Siège et 21 sites).

Le fonctionnement de la BEAC est régi par les Statuts (révisés le 02 octobre 2010).

1.2 Principales missions de la Banque

Selon les dispositions de *l'article premier de ses Statuts*, la BEAC a pour missions de :

- définir et conduire la politique monétaire de l'Union Monétaire ;
- émettre les billets de banque et des monnaies métalliques qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'Union Monétaire ;
- conduire la politique de change de l'Union Monétaire ;
- détenir et gérer les réserves officielles de change des Etats membres ;
- promouvoir les systèmes de paiement et de règlement et veiller à leur bon fonctionnement ;
- promouvoir la stabilité financière dans l'Union Monétaire.

COMPTES ANNUELS**1.3 Organes de décision et de contrôle**

La gestion et le contrôle de la Banque sont assurés par les représentants des Etats membres et de la France (*article 26 des Statuts*), à travers les Organes de Décision et de Contrôle suivants (*articles 27, 62 et 64 des Statuts*) :

1.3.1 Les Organes de Décision :

Le Conseil d'Administration administre la Banque Centrale et veille à son bon fonctionnement (*article 28 des Statuts*). Le Conseil comprend quatorze (14) membres, à raison de deux (2) administrateurs par Etat membre et deux pour la France. Les administrateurs sont désignés pour une durée de trois (3) ans renouvelable par leurs Etats respectifs (*article 29 des Statuts*).

La Présidence du Conseil d'Administration est assurée par le Président en exercice du Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale et, en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci, par l'autre membre du Comité Ministériel ressortissant de l'Etat concerné (*article 30 des Statuts*).

Le Gouverneur de la Banque Centrale rapporte les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Les Censeurs et les autres membres du Gouvernement de la Banque, assistent aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

Le Comité de Politique Monétaire est l'organe de décision de la BEAC en matière de politique monétaire et de gestion des réserves de change (*article 38.1 des Statuts*).

Les compétences du Comité de Politique Monétaire en matière de politique monétaire et de gestion des réserves de change sont fixées par les articles 38.2 et 38.3 des Statuts.

Le Comité de Politique Monétaire est présidé par le Gouverneur de la Banque Centrale et est composé de quatorze (14) membres délibérants, à raison de deux (2) par Etat membre, dont le Directeur National de la BEAC et de deux (2) pour la France (*article 39 des Statuts*).

Le Gouvernement de la BEAC est composé de six (6) membres : le Gouverneur, le Vice-gouverneur, le Secrétaire Général et trois (3) Directeurs Généraux (*article 46 des Statuts*). Sous l'autorité du Gouverneur, le Gouvernement assure la direction et la gestion courante de la Banque Centrale, dans le respect des Statuts ainsi que des dispositions des traités, conventions internationales, lois et textes réglementaires en vigueur (*article 47 des Statuts*).

COMPTES ANNUELS

Le Comité Monétaire et Financier National est constitué dans chaque Etat membre, auprès de la Direction Nationale de la Banque Centrale. Son rôle principal est de procéder à l'examen des besoins généraux de financement de l'économie de l'Etat membre et déterminer les moyens propres à les satisfaire, ainsi que de formuler des propositions en vue de la coordination de la politique économique nationale avec la politique monétaire commune, dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'Administration et le Comité de Politique Monétaire (*article 58 des Statuts*).

1.3.2 Les Organes de Contrôle

Le Collège des Censeurs, composé de trois membres (*articles 62 et 63 des Statuts*) assure :

- le contrôle de la régularité des opérations et des comptes annuels de la Banque Centrale ;
- le contrôle de l'exécution du budget ;
- la vérification du respect du taux de centralisation des avoirs extérieurs déposés au Compte d'Opérations.

Le Collège des Censeurs propose au Conseil d'Administration toutes recommandations ou mesures appropriées résultant de ses contrôles.

Les censeurs assistent aux réunions du Conseil d'Administration, des Comités Monétaires et Financiers Nationaux et du Comité d'Audit avec voix consultative.

Le Comité d'Audit est composé de cinq (5) membres : quatre (4) Administrateurs, à raison d'un Administrateur par Etat membre non représenté au Collège des Censeurs, et une personnalité extérieure.

Le Comité d'Audit (*article 65 des Statuts*) :

- assiste le Conseil d'Administration de la Banque Centrale et a tous pouvoirs d'investigation et de proposition à cette fin ;
- supervise l'activité du contrôle interne et s'assure du bon fonctionnement des Organes de Contrôle ;
- contrôle la fiabilité des états financiers, l'exhaustivité de l'information financière ;
- est chargé du suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations des Organes de Décision et de Contrôle.

L'audit interne est assuré au sein de la BEAC par la Direction Générale en charge du Contrôle Général (*article 67 des Statuts*).

COMPTES ANNUELS

Les Commissaires aux comptes : les comptes annuels de la Banque Centrale sont arrêtés par son Gouvernement et vérifiés par deux Commissaires aux Comptes choisis par le Conseil d'Administration parmi les cabinets de réputation internationale pour un mandat de trois ans renouvelable une fois (*articles 35 et 69 des Statuts*).

Note 2 : Principes et méthodes comptables**2.1 Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2013**

Les états financiers de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ont été élaborés de manière à donner une image fidèle de la situation financière de l'Institution et des résultats de ses opérations. Ils ont été établis conformément aux règles et usages commerciaux et bancaires (*article 71 des Statuts*), en conformité avec les principes comptables généralement admis et selon le référentiel comptable de la Banque qui est défini par le règlement du Comité Ministériel de l'UMAC N° 05/03/CEMAC/UMAC du 14 mai 2003 et d'une manière générale selon les règles et méthodes que ses organes dirigeants estiment être adaptées à la nature de l'activité d'une banque centrale et qui sont exposées ci-après.

Le plan de réforme et de modernisation de la BEAC à horizon 2014 prévoit la rédaction et l'adoption d'un nouveau référentiel comptable en conformité avec les standards internationaux en complément du règlement N°05/03. Le projet de réforme de référentiel comptable de la Banque est cours et devra courant 2014/2015 remplacer l'actuel référentiel.

Les comptes annuels de la Banque Centrale sont libellés en Franc de la Communauté Financière Africaine (Franc CFA), dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de : FCFA 655,957 pour 1 euro.

Tous les chiffres présentés dans le bilan, le compte de résultat et les tableaux annexes sont en millions de francs CFA.

2.2 Exercice

La durée de l'exercice comptable de la Banque Centrale est de douze (12) mois et va du 1er janvier au 31 décembre de la même année (*article 35 des Statuts*).

2.3 Principes comptables

Les principes comptables appliqués sont les suivants :

- prudence ;
- indépendance des exercices ;

COMPTES ANNUELS

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes ;
- comparabilité ;
- importance relative ;
- réalité économique ;
- transparence ;
- prise en compte des événements postérieurs à la date du bilan.

2.4 Base comptable

Les comptes ont été établis sur la base des coûts historiques, modifiés le cas échéant pour valoriser au prix de marché l'or, les devises (autre que l'Euro), les titres négociables (autres que ceux classés comme détenus jusqu'à l'échéance) ainsi que l'ensemble des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan et hors bilan.

2.5 Architecture du système comptable

La Banque a opté pour une architecture centralisée du système d'information comptable gérée par le progiciel *e-business suite* d'ORACLE, caractérisée par la saisie décentralisée et unique des opérations par les Cellules Comptables.

Tous les événements de gestion à incidence comptable sont enregistrés, dès leur survenance, dans les entités de comptabilités auxiliaires des applications amont :

- Modules ORACLE (PO, AP, FA et IC) pour les achats, la gestion des fournisseurs, la gestion des immobilisations et les opérations de l'Emission Monétaire ;
- AGIS (opérations de la Salle des Marchés) ;
- Personnel -Paie-Prêts ;
- Marché Monétaire (opérations de politique monétaire et opérations avec les Trésors) ;
- SYGMA-SYSTAC (Systèmes de Règlement Brut en Temps Réel et Système de Paiement de Masse), en ce qui concerne le système de paiement et de règlement de la CEMAC.

Le déversement « au fil de l'eau », en temps réel, des différentes données comptables s'effectue vers la base centrale ORACLE GL au Siège, pour agrégation.

Le système d'information est dénommé SYSCOBEAC.

COMPTES ANNUELS

La Tierce Maintenance Applicative n'est toujours pas assurée depuis la mise en production de l'application « SYSCOBEAC ». La Banque est en négociation avec l'éditeur de la solution pour la signature d'un contrat de maintenance.

Les dysfonctionnements et des améliorations indispensables à apporter au système pour assurer son intégrité, qui ont été révélés, ont fait l'objet d'une revue avec la société ORACLE au cours de l'année 2013. La société ORACLE doit soumettre à la Banque une proposition au cours du premier trimestre 2014.

Un contrat d'assistance a été signé avec la société CALYST, d'une part pour affiner les besoins exprimés par la Banque et l'accompagner dans la phase d'optimisation de SYSCOBEAC et, d'autre part pour introduire dans la solution des états d'analyse permettant de mieux suivre les transactions réalisées.

Par ailleurs les premiers tests du projet d'automatisation des transferts internationaux ont été réalisés en décembre 2013. Deux autres séries de tests seront réalisés au cours du premier semestre 2014, pour une mise en production au début de second semestre 2014.

2.6 Comptabilisation de l'actif et du passif

Un élément d'actif ou de passif n'est comptabilisé au bilan que lorsqu'il est probable que tout gain ou perte économique futur bénéficiera ou sera supportée par la BEAC, que l'essentiel des risques et avantages associés à l'actif ou au passif ont été transféré à la BEAC, et que le coût ou la valeur de l'actif ou le montant de la dette peut être mesuré de manière fiable.

2.7 Modalités d'enregistrement des produits et charges

L'enregistrement des produits et charges est effectué selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;
- la réévaluation des titres s'effectue ligne de titres par ligne de titres ;
- les plus-values et moins-values latentes, réalisées sur devises étrangères et instruments financiers liés aux taux d'intérêt et aux prix du marché, sont enregistrées en compte de réserve de réévaluation en cours d'exercice. Les moins values latentes constatées en fin d'exercice sont comptabilisées en résultats ;

COMPTES ANNUELS

- pour les titres à revenu fixe (titres de trading et titres d'investissement), la prime ou décote résultant de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à l'échéance est étalée proportionnellement à la durée résiduelle des titres et incorporée dans le résultat ;
- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

2.8 Impôts et taxes

La BEAC est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de la CEMAC conformément à l'article 6 des Statuts et des accords de Siège signés avec les différents Etats membres.

2.9 Avoirs extérieurs en Compte d'Opérations

Les avoirs extérieurs de la Banque gérés en Compte d'Opérations et Compte Spécial de Nivellement auprès du Trésor français, sont évalués sur la base de la contre-valeur en Euros à la date de réalisation.

Les règles de fonctionnement de ces comptes, notamment les quotités de réserves devant obligatoirement être placées par la BEAC au Compte d'Opérations sont fixées par la convention dite du « Compte d'Opérations de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale » signée avec le Trésor français (*article 11 des Statuts*). La convention en vigueur, est celle du 5 janvier 2007.

2.10 Autres avoirs extérieurs

Les réserves de change autres que celles déposées au Compte d'Opérations sont gérées par la Salle des Marchés sous forme, d'or, de devises (y compris l'Euro), de titres et sont évaluées selon les principes et normes du Système Européen des Banques Centrales (SEBC).

2.10.1 Le portefeuille de titres

Le portefeuille de titres de la BEAC comprend des titres détenus à des fins de transaction (titres de trading) et des titres détenus jusqu'à leur échéance (titre d'investissement). Pour l'exercice 2013, ce portefeuille ne comprend que des titres classés comme détenus jusqu'à échéance.

Les primes ou les décotes constatées lors de l'acquisition sont amorties sur la durée résiduelle de vie des titres. Les coupons courus sont comptabilisés dans les créances rattachées.

Les décotes et les primes représentent la différence entre la valeur nominale d'un titre et son prix lorsque ce dernier est en-dessous ou au-dessus du pair.

COMPTES ANNUELS***Les titres de transaction***

Les titres de trading sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition hors coupon inclus.

Les titres de trading sont réévalués mensuellement. Les résultats latents (plus ou moins-values) dégagés de cette réévaluation sont enregistrés en comptes de capitaux propres en cours d'exercice. Les comptabilisations des réévaluations sont contre-passées au début de chaque mois.

Les réévaluations sont effectuées par ligne de titres. Aucune compensation n'est possible entre les moins-values et les plus-values résultant de lignes de titres différentes.

En fin d'exercice, les moins-values latentes sont enregistrées en compte de résultat. Les plus-values sont enregistrées en capitaux propres et extournées au début de l'exercice suivant.

Les titres de trading peuvent être reclassés en titres d'investissement, au prix du marché au moment du reclassement, si la Banque Centrale a l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance.

Toute différence résultant de cette évaluation est comptabilisée dans un compte de réserve de réévaluation. Cette différence est ensuite rapportée en résultat par voie d'amortissement linéaire annuel.

Les titres d'investissement (titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance)

Ce sont des actifs financiers que la Banque Centrale a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces titres sont comptabilisés et évalués à leur coût amorti.

Les titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance sont considérés comme des avoirs distincts, évalués au coût amorti et sous réserve de réduction de valeur. Les titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance peuvent être vendus avant leur échéance, dans l'une quelconque des circonstances suivantes :

- a) si la quantité vendue est considérée comme non significative par rapport au montant total du portefeuille de titres détenus jusqu'à leur échéance;
- b) si les titres sont vendus dans le mois de leur échéance;
- c) dans des circonstances exceptionnelles, telles qu'une détérioration significative de la solvabilité de l'émetteur, ou à la suite d'une décision de politique monétaire explicite du Comité de Politique Monétaire.

COMPTES ANNUELS**2.10.2 Les avoirs en devises**

Les avoirs en devises autres que l'euro, sont réévalués mensuellement devise par devise à leur valeur de marché. L'écart de réévaluation (plus-values et moins-values de réévaluation) est comptabilisé dans un compte de réserve de réévaluation, au cours de l'exercice, et contre-passé au début du mois suivant. En fin d'exercice, la moins-value latente est constatée en résultat ; la plus-value latente est enregistrée en capitaux propres et contre-passée au début de l'exercice suivant.

2.11 Avoirs en or

Les avoirs en or sont comptabilisés au bilan sur la base de la valeur de l'once d'or. Le stock d'or est valorisé chaque mois au cours du marché. L'écart de réévaluation (plus-values et moins-values de réévaluation) est comptabilisé dans un compte d'écart de réévaluation, au cours de l'exercice, et contre-passé au début du mois suivant. En fin d'exercice, la moins-value latente est constatée en résultat ; la plus-value latente est enregistrée en capitaux propres et contre-passée au début de l'exercice suivant.

2.12 Avoirs sur le FMI, opérations pour le compte des Trésors Nationaux et engagements envers le FMI

La BEAC est l'agent financier des Etats auprès du FMI. Elle est en même temps le dépositaire des comptes en FCFA détenus par le FMI dans la Zone. Par convention du 24 septembre 1981 entre les Etats et la BEAC, les Etats ont rétrocédé à la Banque Centrale leurs droits et créances sur le FMI. Les opérations avec le FMI sont libellées en DTS.

Les opérations et transactions des Etats avec le FMI sont retracées dans les comptes :

- avoirs en DTS ;
- quotes-parts en devises ;
- quotes-parts en monnaie nationale ;
- allocations de DTS.

Les avoirs en DTS détenus, les allocations de DTS et les quotes-parts en devises sont convertis en FCFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions.

Les tirages effectués par les Etats auprès du FMI en DTS sont :

- intégralement rétrocédés aux Etats en monnaie locale. Les DTS sont cédés à la BEAC ;

COMPTES ANNUELS

- ou conservés à la BEAC, au nom de l'Etat, s'agissant des tirages réalisés dans le cadre de l'équilibre de la balance des paiements.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BEAC sur le FMI. Ils sont réévalués dans les mêmes conditions que les autres devises, autre que l'Euro.

Les comptes d'allocation de DTS et les quotes parts de souscription en devises sont réévalués mensuellement.

Les avoirs du FMI en monnaie nationale (comptes FMI N°1, N°2) et les titres quota (hors-bilan), font l'objet d'une réévaluation annuelle, au 31 décembre, et le 30 avril, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI.

2.13 Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les banques traduisent le montant des concours accordés par la BEAC sur le Marché Monétaire, sous forme d'appels d'offres, de pensions, d'avances ponctuelles et d'avances à moyen terme irrévocables. Les créances sur les établissements de crédit sont évaluées en FCFA.

2.14 Créances sur les Trésors Nationaux

Les créances sur les Trésors sont composées des avances en comptes courants ordinaires accordées par la Banque conformément aux *articles 17 et 18 des Statuts*, des créances à l'Economie consolidées sur les Etats ainsi que des avances exceptionnelles. Ces créances sont évaluées en FCFA.

2.15 Dépôts des Trésors Nationaux et Comptables Publics Nationaux

Les dépôts des Trésors et Comptables Publics Nationaux correspondent à deux types de comptes :

- les comptes courants non rémunérés à partir desquels les différents Trésors et Comptables Publics effectuent leurs opérations ;
- les comptes de dépôts qui sont des placements rémunérés se déclinant en trois produits :
 - ✓ les dépôts spéciaux dont la maturité est d'un mois ;
 - ✓ les fonds de stabilisation des recettes budgétaires, avec une maturité de six mois ;
 - ✓ les fonds de réserves pour les générations futures d'une maturité de cinq ans et dont les intérêts sont capitalisés.

COMPTES ANNUELS**2.16 Titres de participation et autres immobilisations financières**

La Banque centrale est autorisée à prendre des participations sur ses fonds propres, dans les organismes ou entreprises présentant un caractère d'intérêt général pour les Etats membres ; en particulier les institutions financières des Etats membres destinées à bonifier les intérêts, à permettre des financements à long terme des projets économiques et à faciliter la mobilisation de l'épargne dans les pays membres (*article 24 des Statuts*).

Les titres de participation dans ces entités sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les produits issus des participations sont comptabilisés en compte de résultat.

Les prêts sont comptabilisés dans les autres immobilisations financières au coût nominal. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Cette dépréciation est réversible en cas d'une évolution favorable de la valeur du prêt. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés en résultat.

A chaque clôture, un examen du portefeuille des titres de participation et des autres immobilisations financières est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de pertes de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constatée.

Les valeurs des prêts en devises autres que l'Euro sont ajustées à chaque clôture sur la base des cours de fin d'exercice communiqués par la Salle des Marchés de la BEAC.

2.17 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles, à l'exception des terrains et des œuvres d'art, sont valorisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué de l'amortissement. Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché (terrains reçus à titre gratuit).

Les coûts d'emprunts utilisés pour financer les immobilisations sont comptabilisés en charges et sont exclus du coût des immobilisations.

COMPTES ANNUELS

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation. Les durées de vie retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Durée de vie
• Immeubles	20
• Logiciels et applications informatiques	5
• Mobilier	10
• Matériel informatique	5
• Matériel de transport	5
• Electroménager	5
• Matériel d'éclairage	5
• Matériel de sécurité	5
• Matériel de télécommunication	5

Les terrains et les œuvres d'art sont enregistrés en immobilisations corporelles et ne font pas l'objet d'un amortissement.

2.18 Autres actifs - Stocks de billets et monnaies non émis

Les signes monétaires (billets et pièces) à leur acquisition sont évalués à leur coût de revient, comprenant le coût d'achat, l'assurance, le coût du transport.

Les stocks de signes monétaires non émis sont valorisés au coût moyen pondéré. Le stock de billets et monnaies non émis est géré selon la méthode de l'inventaire permanent et éventuellement ajusté en fin d'exercice après l'inventaire physique.

Par ailleurs, les coûts des signes monétaires faisant l'objet d'un contrat, non encore livrés et dont les règlements ne sont pas effectifs, sont enregistrés dans les comptes du hors bilan. Ces comptes sont ajustés au fur et à mesure des réceptions et/ou des règlements.

2.19 Billets et monnaies en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont inscrits au bilan à leur valeur faciale. Ce poste résulte de la différence entre le total des billets et pièces émis et les encaisses de la BEAC à la clôture.

COMPTES ANNUELS**2.20 Emprunts et dettes**

Les emprunts et dettes sont évalués à leur valeur en FCFA ou à leur contre-valeur en FCFA, s'agissant des emprunts libellés en devises. Les valeurs des emprunts et dettes en devises autres que l'Euro sont ajustées à la fin de l'exercice sur la base des cours communiqués et utilisés par la Salle des Marchés de la BEAC.

2.21 Provisions pour risques et charges

Conformément au principe de prudence, des provisions sont constituées lorsque la BEAC a une obligation réglementaire, implicite ou juridique, qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'il provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

2.22 Avantages du Personnel

Au titre des avantages liés à l'emploi, la BEAC participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel, des indemnités de départ.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée dénommée Caisse de Retraite de la Banque Centrale (CRBC). Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues.

Les engagements au titre des indemnités de départ sont évalués conformément aux statuts du personnel et sont comptabilisés :

- au bilan sous forme de provision, d'une part la totalité des indemnités relatives aux membres du Gouvernement et assimilés et d'autre part, la totalité des engagements à verser aux agents devant faire valoir leurs droits à la retraite dans deux ans ;
- en engagements hors bilan, la quote-part non provisionnée.

COMPTES ANNUELS**2.23 Réserves**

La Banque applique une politique prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les principales réserves suivantes sont constituées :

- la réserve statutaire : il est prélevé 15% des bénéfices pour la dotation de cette réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve statutaire atteint la moitié du capital (*article 36 des Statuts*) ;
- les réserves facultatives dont le mode de dotation est fixé par l'article 37 des Statuts de la Banque ;
- la réserve des Etats membres, réservée initialement aux cinq Etats fondateurs et qui a été élargie à la Guinée Equatoriale, après le versement de sa contribution en 2007 ;
- la réserve pour investissements immobiliers, destinée à couvrir les investissements immobiliers de la Banque ;
- la réserve pour prise de participation, destinée à couvrir les participations de la Banque ;
- les réserves de réévaluation devises et or dont le mode de fonctionnement a été expliqué ci-dessus.

2.24 Gestion des risques

La BEAC est exposée à divers risques dont les principaux sont les suivants :

- Risque de marché : risque de perte due aux changements dans les prix et taux de marché (cours de l'or, cours de change et taux d'intérêt) ;
- Risque de contrepartie/crédit (incluant le risque pays) : risque de perte due à l'incapacité des contreparties de la Banque de faire face à leurs obligations financières ;
- Risque opérationnel (incluant les risques de non-conformité, y compris juridiques et déontologiques) : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou d'évènements extérieurs.

Toutes les opérations de marché réalisées par la BEAC à travers sa Salle de Marchés, dans le cadre de la gestion des réserves de change, placées hors du Compte d'Opérations, sont préalablement autorisées par des décisions du Comité de Stratégies qui en approuve les critères de gestion, conformément aux statuts de la BEAC.

COMPTES ANNUELS

La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BEAC.

Au plan administratif, la BEAC a mis en place un dispositif de contrôle et de prévention des risques dont la gestion est assurée par le Comité de Stratégies. Ce dispositif est complété par la Direction Générale du Contrôle Général (DGCG) qui examine et évalue le contrôle interne d'une part, et contrôle les opérations d'autre part.

Au plan opérationnel, la BEAC a mis en place des outils pour évaluer et mesurer les risques. Ces risques sont contrôlés en utilisant un ensemble de politiques, de directives et de procédures.

La BEAC cherche en permanence à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités et aux évolutions des techniques en la matière. A ce titre, la BEAC a entrepris un vaste projet dénommé SIRISBEAC dont les objectifs sont :

- développer une méthodologie de gestion des risques adaptée à l'environnement de la BEAC ;
- structurer les organes de contrôle permanent et périodique afin d'améliorer leurs performances et leur pertinence ;
- mettre en œuvre un outil informatique performant, reconnu au niveau international et adapté à l'environnement de la BEAC ;
- Promouvoir une culture de maîtrise des risques et de contrôle interne sur l'ensemble de la zone d'influence de la BEAC.

Le lot 1, gestion des risques opérationnels devrait s'achever et entrer en production au cours du premier trimestre de l'année 2014.

2.25 Engagements hors bilan

Ce sont des droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures. Les autres engagements hors bilan comprennent essentiellement :

- les billets et monnaies non émis comptabilisés à leur valeur faciale ;
- les effets en garantie sur le marché monétaire ;
- le quantum des recettes budgétaires des Trésors ;
- les bons de Trésors.

COMPTES ANNUELS

Ces engagements, à l'exception des signes monétaires non émis, sont comptabilisés à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

2.26 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Les événements significatifs ayant un lien prépondérant et direct avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers. A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date de ratification des comptes par le Comité Ministériel, dès lors que ces événements affectent de manière significative les éléments d'actif et de passif du bilan.

2.27 Audit et approbation des comptes sociaux

Dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration, sur la base des rapports des Censeurs et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de la Banque et propose l'affectation des résultats conformément aux dispositions des articles 35 et 37 des Statuts.

Le Conseil d'Administration soumet les comptes annuels de la Banque, pour ratification, au Comité Ministériel de l'Union qui décide de l'affectation des résultats.

2.28 Tableau de flux de trésorerie

Compte tenu du fait que la BEAC est une banque centrale, le Gouvernement de la Banque estime que la publication d'un tableau de flux de trésorerie ne fournirait pas d'éléments d'information supplémentaires pertinents aux lecteurs des états financiers. A ce titre, un tableau de flux de trésorerie ne sera pas présenté.

Note 3 : Cours des monnaies étrangères et prix de l'or à la date de clôture

Monnaies étrangères et Or	31/12/2013 en FCFA	31/12/2012 en FCFA
1 Euro (EUR)	655,957	655,957
1 Dollar des USA (USD)	476,57	496,79
1 Livre Sterling (GBP)	786,38	807,28
1 Franc suisse (CHF)	534,73	542,55
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	732,91	764,73
1 Once d'or (XAU)	574033,86	837085,42

Source : Bloomberg

COMPTES ANNUELS**Note 4 : Faits caractéristiques de l'exercice**

L'exercice comptable clos au 31 décembre 2013 a été caractérisé par les faits majeurs suivants :

- La fin de mandat du Co-Commissaire aux comptes KPMG Afrique Centrale et la nomination en remplacement du cabinet MAZARS Cameroun ;
- La nomination par la Conférence des Chefs d'Etat le 14 juin 2013, de Monsieur Aboubakar SALAO comme Directeur Général de l'Exploitation de la BEAC en remplacement de M. Yvon SONGUET ;
- L'adhésion des Trésors nationaux de la Guinée Equatoriale et du Tchad à SYGMA (Système de règlement brut en temps réel), respectivement en février et août 2013 ;
- la décision du Comité de stratégie de la Salle des Marchés du 24 juin 2013 :
 - de fixer à cinq (5) milliards d'Euro en valeur nominale le plafond du portefeuille d'investissement, contre trois (3) milliards précédemment ;
 - de maintenir la maturité maximale des titres à douze (12) ans ;
 - de conserver la durée moyenne du portefeuille d'investissement à neuf (9) ans, avec une marge de déviation autorisée de +/- trois (3) ans ;
 - de maintenir la suspension des titres, à titre provisoire, du portefeuille de trading ;
- La nomination par le Conseil d'Administration de Monsieur Ali CHAÏBOU au poste de Directeur National pour la République Centrafricaine en remplacement de Monsieur Camille KELEFIO ;
- La nomination par le Gouverneur de Messieurs Eric GORO et Guy Serge GAOMBALET comme Directeurs Centraux pour la République Centrafricaine en remplacement de Messieurs Marius FEIMONAZOUI et Franck NGANAWARA ;
- La titularisation et l'intégration des 68 Agents d'Encadrement Supérieur de la 19^{ème} promotion dans l'effectif de la Banque ;
- la libération au cours de l'exercice de FCFA 1 850 millions au titre de la participation de la BEAC dans le capital du Groupement Monétique de L'Afrique Centrale (GIMAC) qui reprend les activités de la SMAC et de l'OMAC ;
- L'aménagement des services de la Direction nationale du Gabon dans les nouveaux locaux.

COMPTES ANNUELS

Note 5 : Avoirs extérieurs à vue

Le poste *avoirs extérieurs à vue* comprend les billets étrangers, les avoirs détenus en compte auprès des correspondants situés en dehors de la zone d'émission, les avoirs détenus auprès du Trésor français. L'analyse de cette rubrique est la suivante :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Billets étrangers	9 870	21 613	-11 743
Correspondants hors Zone d'émission	-9 227	-9 220	-7
Trésor Français	4 974 362	6 813 152	-1 838 790
Total	4 975 005	6 825 545	-1 850 540

5.1 Billets étrangers

Ils sont composés des billets Euro détenus par la BEAC pour son compte propre et pour le compte des Trésors Publics et se détaillent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Pour compte propre	7 887	9 992	-2 105
Pour compte des Trésors Publics	1 983	11 621	-9 638
Billets étrangers	9 870	21 613	-11 743

5.2 Correspondants hors zone d'émission

Cette rubrique qui renferme les comptes bancaires ouverts chez les correspondants hors zone se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Banque de France	-9 512	-9 617	105
BNP Paris Bureau Extérieur - compte général	0	166	-166
BNP Paris Bureau Extérieur - compte de fonctionnement	285	232	53
Correspondants Hors Zone Emission	-9 227	-9 220	-7

Le compte Banque de France a été ouvert pour les transactions courantes de la Zone avec l'extérieur. Le solde créditeur de ce compte au 31 décembre 2013 correspond aux transferts ordonnés non pris en compte par la Banque de France à cette date.

COMPTES ANNUELS

Les comptes BNP ouverts au nom du Bureau de la BEAC à Paris reçoivent les fonds nécessaires au fonctionnement du Bureau Extérieur et à la gestion des autres besoins qui sont initiés par les Services Centraux (évacuations sanitaires, etc.).

En date du 14 septembre 2012, le Gouverneur a instruit au Délégué de la BEAC à Paris de procéder à la clôture du compte général auprès de BNP Paribas. Cependant, le compte est resté actif sur la durée légale de un an et huit jours, pour la prise en compte des transactions effectuées avant la décision de clôture conformément à la réglementation française en la matière. Au 31 décembre 2013, le compte est effectivement fermé et présente un solde nul.

5.3 Trésor Français

Ce poste est essentiellement constitué des soldes du Compte d'Opérations et du Compte Spécial de Nivellement. Ces opérations sont régies par les Statuts de la Banque, la Convention de Coopération Monétaire du 23 novembre 1972 et plus particulièrement, la Convention dite du « Compte d'Opérations de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale » signée entre la France et la BEAC et remplacée par une nouvelle Convention entrée en vigueur le 1er juillet 2007.

Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Compte d'Opérations	4 786 430	5 427 391	-640 961
Compte Spécial de Nivellement	179 431	1 366 155	-1 186 724
Intérêts échus à recevoir	8 501	19 606	-11 105
Trésor Français	4 974 362	6 813 152	-1 838 790

Le Compte d'Opérations auprès du Trésor français reçoit 50 % des avoirs extérieurs nets de la Zone depuis le 1^{er} juillet 2009. Au-delà, les fonds déposés par la BEAC sont logés dans un compte intitulé « *Compte Spécial de Nivellement* ». Les fonds disponibles en Compte Spécial de Nivellement peuvent être librement utilisés par la Banque.

Les avoirs en Compte d'Opérations sont rémunérés au taux de la facilité marginale de la Banque Centrale Européenne (BCE) ; les avoirs du Compte Spécial de Nivellement sont rémunérés au taux de refinancement (REFI) de la BCE.

La vérification du respect des dispositions de la convention du Compte d'Opérations est assurée par le Collège des Censeurs. A cet effet, la vérification du respect du taux de centralisation des avoirs extérieurs déposés au Compte d'Opérations est effectuée une fois par an par le Collège des Censeurs. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, cette vérification a été réalisée avant l'établissement des états financiers.

COMPTES ANNUELS

Les avoirs auprès du Trésor français se répartissent comme suit entre les Etats membres et la Banque :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
BEAC	271 116	272 565	-1 449
Cameroun	939 741	1 333 984	-394 243
RCA	51 463	60 814	-9 351
Congo	1 400 092	2 164 127	-764 036
Gabon	759 171	802 243	-43 072
Guinée Equatoriale	1 232 022	1 722 122	-490 100
Tchad	320 758	457 297	-136 540
Avoirs au Trésor Français	4 974 362	6 813 152	-1 838 790

La répartition des avoirs auprès du Trésor Français entre les Etats membres découle des transferts entrants et sortants effectués par les Etats (Trésor et banques commerciales), ainsi que les opérations inter Etats.

Note 6 : Autres avoirs extérieurs

Ce poste regroupe les avoirs extérieurs, gérés par la Salle des Marchés, sous forme de titres, devises. Il se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Comptes Courants chez correspondants étrangers	3 503 786	1 618 654	1 885 131
Opérations sur le Marché Financier	-	71 212	- 71 212
Total des Autres Avoirs en devises convertibles	3 503 786	1 689 866	1 813 920

COMPTES ANNUELS

Les comptes courants chez les correspondants étrangers se détaillent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Titres d'investissement	3 493 977	1 618 654	1 875 323
Correspondants devises	6 430	71 212	- 64 782
Compte Titres Fonds d'Amortissement	3 379	3 523	- 144
Total des comptes courants chez Correspondants étrangers	3 503 786	1 693 389	1 810 397

Les Comités de stratégies des 19 mars et 24 juin 2013 ont relevé le plafond du portefeuille d'investissement à € 5 milliards en valeur nominale (contre € 3 milliards au 31 décembre 2012) et de conserver la durée moyenne du portefeuille d'investissement à 9 ans, avec une marge de déviation de 3 ans à la hausse comme à la baisse et de conserver la maturité maximale des titres à 12 ans.

Le portefeuille d'investissement (Held to maturity) a enregistré, en valeur nominale, au cours de l'exercice des acquisitions de titres de l'ordre de € 2 974 millions et des sorties titres arrivés à échéance de € 370 millions, pour se situer à € 4 932 millions en valeur nominale au 31 décembre 2013.

Les titres d'investissement sont conservés jusqu'à leur échéance. La durée moyenne de placement est de 6,4 années (2 319 jours) avec un taux de rendement moyen à maturité de 2,19 %, contre 2,26 % an 2012.

Le portefeuille de titres d'investissement détenus par la Banque se détaille comme suit, par émetteur :

	Qualité de la notation			31/12/2013		31/12/2012	
	S&P	Fitch	Moody's	EUR	XAF (en millions)	EUR	XAF (en millions)
Titres Français	-	AA+	Aa1	2 931 883 692	1 923 190	1 214 703 149	796 793
Titres Belges	-	AA	Aa3	27 588 339	18 097	107 392 449	70 445
Titres Allemands	-	AAA	Aaa	556 896 557	365 300	593 272 994	389 162
Titres Portugais	BB	Ba3		0	0	27 317 534	17 919
Titres Espagnols	BBB-	BBB	Baa3	71 969 411	47 209	286 697 610	188 061
Titres Pays-Bas	AAA	AAA	Aaa	42 678 849	27 995	42 678 849	27 995
Titres EFSF	AAA	AA+	Aa1	827 251 240	542 641	92 781 284	60 861
Titres EIB	-		Aaa	988 148 958	648 183	180 029 008	118 091
TOTAL				5 446 417 045	3 572 615	2 544 872 877	1 669 327

COMPTES ANNUELS

Le portefeuille d'investissement est composé uniquement de titres obligataires et valorisé au coût amorti (voir note 2.10.1). De ce fait, il n'y a en théorie pas de risque lié à une évolution défavorable des taux. Les titres éligibles sont entièrement liquides.

A fin décembre 2013, la répartition en devises de la position de change globale fait ressortir un portefeuille constitué exclusivement des avoirs en EUR (99,89%). En termes d'utilisation, 99,89% des avoirs sont investis sur des lignes de titres obligataires, 0,11% en compte à vue chez les correspondants ; aucune position n'est détenue en dépôts.

Les correspondants devises de la Salle des Marchés de la BEAC se détaillent comme suit :

	Solde en devise	Devise	Solde en millions de FCFA
Federal Reserve Bank New York - USD	8 161 758	USD	3 890
Federal Reserve Bank New York - USD Gabon	5 294 022	USD	2 523
Banque des Règlements Internationaux Bale - USD	9 837	USD	5
Banque des Règlements Internationaux Bale - GBP	10 767	GBP	8
Banque des Règlements Internationaux Bale - EUR	216	EUR	0
Banque de France - Correspondant EUR	5 925	EUR	4
Banque de France - Correspondant CIF-EUR	904	EUR	1
Banque des Règlements Internationaux Bale - CHF	9	CHF	0
TOTAL			6 430

Le solde des **comptes courants chez les correspondants étrangers** représente les comptes espèces ouverts auprès des correspondants agréés et les comptes titres ouverts auprès des dépositaires des titres agréés. Les soldes des intérêts courus et des ajustements titres y sont également inclus.

Les comptes sont valorisés au cours de clôture de la Salle des Marchés de la BEAC indiqué à la note 3. Les cours retenus sont extraits de Bloomberg 17h au 31 décembre 2013, conformément au manuel de procédures de la Salle des Marchés.

Les opérations sur le marché financier regroupent les dépôts à terme en devises, or et les placements en gestion déléguée.

COMPTES ANNUELS**Note 7 : Encaisse - Or**

Le stock d'or de la Banque est réparti sur deux comptes :

- dépositaires or, pour la partie mise en dépôt ;
- contreparties or, pour les placements effectués ;

Au 31 décembre 2013, le stock d'or de la Banque est exprimé en quantité à 178 395,417 onces, dont 98 395,329 en placement et 80 000,089 en dépôt.

Au 31 décembre 2013, la répartition de l'or entre les Etats Membres se décline comme suit :

	En Onces	FCFA
Cameroun	29 954,023	17 195
Centrafrique	11 126,060	6 387
Congo	11 126,209	6 387
Gabon	12 837,266	7 369
Tchad	11 125,762	6 387
BEAC	102 226,121	58 681
Encaisse Or	178 395,441	102 405

L'or est placé auprès des contreparties suivantes au 31 décembre 2013 :

Contrepartie	Nominal en onces	Date de valeur	Echéance
SCOTIA LONDRES	48 395,329	30/12/2013	31/03/2014
STANDARD LONDRES	50 000,000	30/12/2013	31/03/2014
TOTAL	98 395,329		

Le reste soit 80 000,089 onces est en dépôt auprès de la BRI au 31 décembre 2013.

COMPTES ANNUELS

Note 8 : Fonds Monétaire International

Ce poste se décompose comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Quote - part en devises	95 838	99 999	-4 161
Avoirs en DTS	178 399	186 687	-8 288
Total Fonds Monétaire International	274 237	286 686	-12 449

Ce poste retrace d'une part le solde des avoirs en DTS détenus par les Etats de la CEMAC et la Banque, et d'autre part les quotes-parts en devises, représentatives de la souscription des Etats au capital du FMI.

Quotes-parts en devises

La variation des quotes-parts résulte des ajustements mensuels en liaison avec l'évolution du cours du DTS. Ce solde est réparti comme suit au 31 décembre 2013 en millions de FCFA :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Cameroun	30 835	32 174	-1 339
Centrafrique	8 246	8 604	-358
Congo	13 532	14 120	-588
Gabon	24 514	25 578	-1 064
Guinée Equatoriale	8 484	8 852	-368
Tchad	10 227	10 671	-444
Total Quote-part en devises	95 838	99 999	-4 161

COMPTES ANNUELS

8.1 Avoirs en DTS

Les avoirs en DTS par Etat membre se repartissent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Cameroun	11 109	11 670	-561
Centrafrique	2 018	2 109	-91
Congo	51 472	53 708	-2 236
Gabon	97 333	101 560	-4 227
Guinée Equatoriale	15 506	16 180	-674
Tchad	39	39	0
BEAC	922	1 420	-498
Total Avoirs en DTS	178 399	186 687	-8 288

Note 9 : Créances sur les banques

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Concours du Marché Monétaire	7 885	5 280	2 605
<i>Appels d'offres</i>	7 885	5 280	2 605
<i>Pensions et autres</i>		0	0
Avances à moyen terme irrévocables	7 995	5 514	2 481
Total créances sur les banques	15 880	10 794	5 086

Les avances à moyen terme irrévocables sont contractées pour l'essentiel par la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC).

COMPTES ANNUELS

Note 10 : Créances sur les Trésors nationaux

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Avances en Comptes Courants	473 055	475 320	-2 265
Avances exceptionnelles	4 859	5 017	-158
Crédits à l'Economie Consolidés	83 217	80 583	2 634
Total créances sur les Trésors Nationaux	561 131	560 919	212

10.1 Avances en comptes courants

Ces avances correspondent à des tirages en compte courant consentis par la Banque Centrale aux Trésors des Etats membres, pour une année budgétaire, au taux principal de refinancement des établissements de crédit.

Les avances en comptes courants allouées dans le respect de l'article 17 des statuts, y compris les intérêts échus non réglés, se répartissent comme suit:

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Centrafrique	21 423	20 731	692
Gabon	257 500	242 500	15 000
Tchad	194 132	212 089	-17 957
Avances en compte courant	473 055	475 320	-2 265

COMPTES ANNUELS

10.2 Avances exceptionnelles

Les avances exceptionnelles aux Etats membres concernent essentiellement celles consenties au Trésor centrafricain. Elles se déclinent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Cameroun	197	278	-81
Centrafrique	3 874	3 626	248
Congo	197	278	-81
Gabon	197	278	-81
Guinée Equatoriale	197	278	-81
Tchad	197	278	-81
Total Avances exceptionnelles	4 859	5 016	-157

Au cours de l'exercice précédent une avance de FCFA 829 millions (intérêts courus inclus) avait été accordée par la Banque aux Etats Membres, sur décision du Conseil d'Administration du 23 juillet 2012 et résolution du Comité Ministériel du 05 avril 2012, pour le financement du budget de l'exercice 2012 du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC). Ces avances ont été remboursées par prélèvement le 03 juillet 2013 sur le bénéfice à distribuer aux Etats, sauf la RCA.

Une nouvelle avance de 1 182 millions (intérêts courus inclus) a été accordée aux Etats pour le financement du GABAC, le 04 mars 2013 sur décision du Conseil d'Administration et le Comité Ministériel. Cette nouvelle avance doit être remboursée dans les mêmes conditions que la précédente.

10.3 Crédits à l'Economie Consolidés sur l'Etat

Les crédits consolidés sur l'Etat représentent d'une part le montant des refinancements consentis par la BEAC aux banques à capitaux majoritairement publics, qui ont connu des difficultés et n'ont pas pu honorer leurs engagements lors de la restructuration du système bancaire et, d'autre part divers engagements des Trésors Centrafricain et Tchadien.

COMPTES ANNUELS

Au 31 décembre 2013, ces crédits s'analysent comme ci-après, par Etat :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Centrafrique	48 558	47 258	1 301
Tchad	34 658	33 325	1 333
Crédits à l'économie consolidés	83 217	80 583	2 634

Note 11 : Contreparties Allocations DTS

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Cameroun	100 894	105 275	-4 381
Centrafrique	30 263	31 577	-1 314
Tchad	30 425	31 747	-1 322
Contreparties allocations DTS	161 582	168 598	-7 016

Le poste contreparties des allocations DTS est un poste d'équilibre par rapport aux nouvelles allocations DTS reçues et rétrocédées aux Etats membres qui en ont fait la demande. Pour les Etats membres qui ont souhaité disposer de ces nouvelles allocations, leurs avoirs en DTS sont cédés à la BEAC, contre la mise à disposition au compte courant du Trésor de l'équivalent en FCFA.

Ce compte est valorisé en fonction du cours du DTS. La variation de ce compte au 31 décembre 2013 est consécutive aux ajustements par rapport au cours du DTS.

COMPTES ANNUELS

Note 12 : Valeurs immobilisées

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Immobilisations Financières	55 907	49 732	6 175
Immobilisations Incorporelles	10 580	10 666	-86
Immobilisations corporelles	182 210	179 025	3 186
Autres immobilisations	2 050	0	2 050
Total des immobilisations nettes	250 748	239 422	9 275

Le poste autres immobilisations correspond aux dépenses réalisées dans le cadre du plan de réforme et de modernisation (PRM) de la BEAC à l'horizon 2014. Contrairement aux traitements comptables retenus les exercices précédents, d'enregistrer ces dépenses en charges dépenses réalisées dans le cadre de ce plan, la Banque centrale a décidé, à partir de l'exercice 2013, d'immobiliser ces charges. La mise en œuvre de ce changement de méthode a eu un impact positif sur le résultat de l'exercice 2013 de 2 050 millions.

Ces charges immobilisées commenceront à être amorties en 2015, après l'échéance du PRM prévue au 31 décembre 2014, sur une durée maximum de cinq (5) ans.

COMPTES ANNUELS

12.1 Immobilisations financières

Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Créances sur le Personnel	30 756	27 783	2 973
Titres de participations	24 810	21 338	3 472
Autres immobilisations financières	3 173	3 175	-2
Valeurs brutes	58 739	52 296	6 443
Provisions pour dépréciation	2 831	2 564	267
Immobilisations Financières nettes	55 907	49 732	6 175

Les créances sur le personnel dont la variation s'explique par les débloques, au cours de l'exercice 2013, de nouveaux prêts se ventilent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Prêts immobiliers	13 838	10 983	2 855
Prêts amélioration habitat	6 462	6 628	-166
Crédits véhicules	8 095	7 330	765
Crédits petits équipements	1 189	1 990	-801
Avances et prêts contentieux	1 173	852	321
Valeurs brutes	30 756	27 783	2 973
Dépréciation des prêts	1 364	1 053	311
Créances nettes sur le Personnel	29 393	26 730	2 663

L'augmentation de ce composant est consécutive à une augmentation du volume des prêts accordés aux agents de la Banque, suite à l'assouplissement des conditions d'octroi.

COMPTES ANNUELS

Les titres de participation sont représentatifs des parts que la BEAC détient dans des Banques de Développement et sociétés d'intérêt régional. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2012	Acquisitions	Sorties	31/12/2013
Banque Tchadienne de Développement (actuellement CBT)	43			43
Banque Gabobaise de Développement	840			840
Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale	19 762			19 762
GIMAC		3 472		3 472
SCI Foyer des Fonctionnaires	8			8
Société Monétique d'Afrique Centrale	660			660
Société SWIFT	25			25
Valeur brute	21 338	3 472	0	24 810
provisions	711		43	668
Valeur nette	20 626	3 472	43	24 141

Les titres comprennent notamment une participation sur la Commercial Bank of Tchad (ancienne Banque Tchadienne de Développement) d'un montant de FCFA 43 millions, qui étaient entièrement provisionnés au cours des exercices précédents. La situation financière de cette banque s'étant considérablement améliorée, la provision constituée a été reprise. Toutefois, la CBT étant devenue une banque commerciale, cette participation n'est plus conforme avec les statuts de la BEAC. Un accord de principe a été trouvé avec le Gouvernement tchadien pour le rachat de cette participation.

La BEAC avait augmenté sa participation auprès de la BDEAC de FCFA 17 192 millions, payable en quatre tranches, dont la dernière a été réglée au cours de l'exercice 2012. L'engagement de la participation au capital sujet à appel de la BDEAC n'a pas varié au cours de l'exercice 2013. Il s'élève donc à FCFA 59 137 millions et est retracé dans le hors bilan.

Les titres de la Société Monétique d'Afrique Centrale sont provisionnés à 100%. Les capitaux propres de cette société ayant été entièrement absorbés par les différentes pertes accumulées.

La réforme institutionnelle du projet monétique interbancaire de la CEMAC, pilotée par la Banque, a abouti à la fusion des activités de la Société Monétique d'Afrique Centrale (SMAC) et de l'Office Monétique de l'Afrique Centrale (OMAC), par création du Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC).

Au cours de l'exercice 2013, la BEAC a acquis des titres de participation sur le capital du GIMAC à hauteur de FCFA 3 472 millions, dont 1 850 millions ont été effectivement versés.

Le poste autres immobilisations financières est composé de diverses avances et dépenses engagées par la Banque pour le règlement des engagements de la Société Monétique d'Afrique Centrale (SMAC) et de l'office Monétique d'Afrique Centrale (OMAC), dans le cadre projet de réforme du institutionnelle et fonctionnelle du système monétique interbancaire (SMI), sur décision du Conseil d'Administration.

COMPTES ANNUELS

SWIFT est une société coopérative qui attribue des parts à ses clients-adhérents en fonction du volume de transactions traitées.

12.2 Immobilisations incorporelles

Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2012	Acquisitions	Sorties	31/12/2013
Licences	1 252			1 252
Logiciels informatiques	23 718	1 690		25 408
Réseau de télécommunications	18 706			18 706
Logiciel Internet	868			868
Logiciels en cours	8 173	1 133	1 594	7 712
Valeurs brutes	52 717	2 823	1 594	53 946
Amortissements cumulés	42 051	1 315	0	43 366
Valeurs nettes	10 666	1 508	1 594	10 580

12.3 Immobilisations corporelles

Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2012	Augmentation	Diminution	31/12/2013
Terrains	7 036	14		7 050
Batiments	201 850	47 804		249 654
Batiments en cours	103 765		40 829	62 937
Matériel et Mobilier	62 839	5 755		68 593
Œuvres d'Art	550	93		643
Valeurs brutes	376 040	53 665	40 829	388 876
Amortissements cumulés	197 473	9 193		206 666
Valeurs nettes	178 567	44 472	40 829	182 210

La variation de la valeur brute des immobilisations corporelles est liée essentiellement aux bâtiments et bâtiments en cours.

COMPTES ANNUELS

Les immeubles appartenant à la Banque sont enregistrés en comptabilité sur la base de l'intégralité des dépenses effectuées lors de leur construction ou de leur acquisition. Ces dépenses se rapportent notamment aux :

- honoraires d'architectes, d'ingénieurs conseils et bureaux de contrôle ;
- prestations des entreprises chargées de la construction ;
- visites de chantiers.

Leur enregistrement dans les comptes de bâtiments et par conséquent leur date de début des amortissements interviennent au cours du mois de leur occupation effective, après la levée de toutes les réserves émises lors de la réception provisoire et à la fin des différents travaux d'équipement et d'installation techniques.

Des procédures sont en cours pour l'évaluation et l'établissement du titre de propriété des anciens locaux du Bureau de la Banque à Paris (29 rue du Colisée). Il en est de même pour l'immeuble donné à titre gratuit à la Banque par le Gouvernement gabonais et devant abriter le Siège de la COBAC.

Les principaux bâtiments en cours au 31 décembre 2013 sont les suivants (en millions de FCFA) :

	31/12/2012	Augmentation	Diminution	31/12/2013
Nouvel immeuble Libreville	44 359	2 032	46 391	0
Nouvel immeuble DN Malabo	54 595		1 373	53 222
Nouvel immeuble DN Bangui	2 749	639		3 388
Centre de Formation BEAC	544			544
Immeuble COBAC	1 014	102		1 117
Nouvel immeuble Imbé	189	259		448
Nouvel immeuble Abeche	315	3 029		3 344
Nouvel immeuble d'OYO	0	873		873
Total	103 765	6 456	47 764	62 937

Le nouvel immeuble de la Direction Nationale de Libreville a été définitivement réceptionné le 18 novembre 2013. Le calcul des amortissements y relatifs a commencé à partir de cette date.

COMPTES ANNUELS**Note 13 : Autres actifs – stocks de billets et monnaies non émis**

Cette rubrique représente le coût de revient du stock des signes monétaires non émis et se présente comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Stocks des billets non émis	21 770	15 848	5 922
Stocks des pièces non émises	20 501	21 737	-1 236
Stocks de billets et monnaies non émis	42 271	37 585	4 686

Note 14 : FMI - Ajustements

Le compte FMI Ajustements dont le solde est de FCFA 16 755 millions au 31 décembre 2013 enregistre les différences de change sur les comptes FMI N°1 & 2 (en fin d'exercice), Allocations de DTS et Souscriptions de quotes-parts en devises.

Les ajustements des avoirs en DTS sont pris en compte dans les dépôts spéciaux concernant les avoirs des Etats membres et dans les comptes de réserves de réévaluation ou, en fin d'exercice, dans les comptes de charges (en cas de pertes latentes) pour les avoirs en DTS appartenant à la Banque.

Note 15 : Débiteurs divers et comptes de régularisation actif

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Avances diverses au personnel	3 987	3 612	375
Autres débiteurs divers	1 461	1 916	-455
Comptes de régularisation - Actif	818	286	532
Valeurs brutes	6 266	5 814	452
Dépréciations	1 294	1 513	-219
Valeurs nettes	4 971	4 301	670

COMPTES ANNUELS

Les autres débiteurs divers s'analysent comme suit :

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Etat TVA récupérable/trésor	1 028	1 087	-59
Autres débiteurs divers	416	765	-349
Transferts non denoués	17	64	-47
Valeurs brutes	1 461	1 915	-455
Dépréciation des créances autres débiteurs	1 294	1 513	-219
Autres débiteurs divers	167	402	-235

Note 16 : Billets et pièces en circulation

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Billets et Monnaies émis	7 296 750	6 265 991	1 030 759
Encaisses	4 525 392	3 695 120	830 271
Billets et Monnaies en circulation	2 771 359	2 570 871	200 488

Ce poste résulte de la différence entre la somme des soldes des comptes billets et pièces émis et les encaisses de la BEAC. Le montant de ce poste, représentatif de la valeur faciale des signes monétaires en circulation, a globalement augmenté de FCFA 200 488 millions entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013.

Le solde du compte billets et pièces émis au 31 décembre 2013 est égal au solde initial au 1^{er} janvier 2013, majoré des émissions de l'exercice déduction faite des destructions intervenues au cours de l'exercice.

Les encaisses résultent des inventaires de fin d'exercice des caisses dans les centres conformément aux procédures de l'Emission Monétaire.

Les encaisses de la BEAC comportent un important volume de billets à détruire logé aussi bien dans les caisses « destruction » que « triage ».

COMPTES ANNUELS

La circulation fiduciaire se présente comme suit par Etat Membre à la fin de l'exercice :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Cameroun	707 067	705 338	1 729
Centrafrique	124 189	110 789	13 401
Congo	682 332	621 561	60 771
Gabon	467 462	426 002	41 460
Guinée Equatoriale	310 149	278 794	31 355
Tchad	480 158	428 387	51 771
Circulation fiduciaire	2 771 358	2 570 871	200 488

Note 17 : Trésors et Comptables Publics Nationaux

Les comptes courants et de placement des Trésors et autres Comptables Publics Nationaux s'analysent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Comptes courants des Trésors	1 265 039	550 377	714 662
Dépôts spéciaux des Trésors	415 248	581 154	-165 906
Fonds de stabilisation des recettes budgétaires	372 629	544 438	-171 809
Fonds de réserves pour les Générations futures	1 311 716	1 299 943	11 773
Dépôts des Trésors et Comptables Publics	3 364 632	2 975 911	388 721

Le fonctionnement des comptes des dépôts des Trésors et Comptables publics Nationaux est précisé dans la note 2.15.

COMPTES ANNUELS

La répartition par Etat de ces comptes au 31 décembre 2013 est la suivante :

	Comptes courants	Fonds de stabilisation des recettes budgétaires	Fonds de réserves pour générations futures	Dépôts spéciaux	Total
Cameroun	60 160			284 920	345 080
Centrafrique	506			1 123	1 629
Congo	207 819	29 815	1 033 426	12 245	1 283 305
Gabon	470 833		189 302	15 677	675 812
Guinée Equatoriale	395 273	327 185	88 988	75 684	887 130
Tchad	130 446	15 629		19 297	165 372
BEAC	2			6 302	6 304
Total	1 265 039	372 629	1 311 716	415 248	3 364 632

Le compte « *Fonds de réserves pour générations futures* » du Trésor Equato Guinéen contenait jusqu'au 31 décembre 2013, des fonds appartenant à l'Instituto de Seguridad Social (INSESO), en dehors des dispositions statutaires. Le Trésor de Guinée Equatoriale a confirmé que les fonds dits « INSESO » sont confondus aux avoirs du Trésor auprès de la BEAC.

Il convient de préciser que les intérêts calculés sur ces fonds jusqu'au 31 août 2011 qui s'élèvent à FCFA 1,3 milliards avaient été enregistrés en charges financières et cantonnés. Les quotes parts des intérêts correspondant aux périodes allant du 1^{er} septembre 2011 au 31 décembre 2012 et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, estimée respectivement à FCFA 760 millions et 350 millions ont fait l'objet d'une provision à la clôture de l'exercice 2012 et de l'exercice 2013.

Note 18 : Dépôts des banques et institutions financières

Cette rubrique se décompose comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Banques et Institutions Financières étrangères	91 684	96 547	-4 863
Banques et Institutions Financières de la Zone	2 700 876	3 365 958	-665 082
<i>Comptes courants</i>	1 661 413	2 422 018	-760 605
<i>Dépôts et placements</i>	55	55	0
<i>Comptes de réserves obligatoires</i>	1 039 408	943 885	95 523
Total banques et institutions financières	2 792 560	3 462 505	-669 945

COMPTES ANNUELS

Les dépôts des banques et institutions financières concernent les comptes ouverts dans les livres de la BEAC au nom des établissements de crédit et établissements financiers de la Zone ainsi que les comptes ouverts par des banques et institutions financières internationales dont le FMI (pour les comptes FMI N°1 et 2).

Les comptes des banques et institutions financières de la Zone comprennent :

- les comptes courants à partir desquels ces établissements effectuent leurs opérations courantes ;
- les comptes de dépôts et placements sur le Marché Monétaire de la BEAC, regroupant toutes leurs opérations de placement auprès de la Banque ;
- les comptes de réserves obligatoires des établissements de crédits ouverts dans les livres de la BEAC.

La variation positive de ce poste est principalement due à l'accroissement des comptes courants. On remarque une baisse sensible des dépôts et placements rémunérés, en raison de la politique restrictive de la Banque concernant les placements des établissements de crédit.

La répartition par Etat au 31 décembre 2013 se présente comme suit :

	Comptes courants	Dépôts et placements	Réserves obligatoires	Total
Cameroun	387 142	0	295 379	682 521
Centrafrique	8 946	0	0	8 946
Congo	233 898	55	255 493	489 446
Gabon	221 434	0	220 027	441 461
Guinée Equatoriale	722 820	0	220 714	943 534
Tchad	87 174	0	47 795	134 969
Total	1 661 414	55	1 039 408	2 700 877

COMPTES ANNUELS

Note 19 : Autres comptes courants

Ce poste regroupe divers comptes ouverts au nom des organismes publics nationaux et sous-régionaux autres que les Trésors et Comptables publics, ainsi que les comptes séquestres pour la libération du capital des établissements de crédit.

Le solde au 31 décembre 2013 est essentiellement constitué des dépôts des organismes ou institutions suivants :

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Compte spécial BDEAC	15 743	15 743	0
Fonds de Garantie des dépôts en Afrique Centrale	39 047	21 052	17 995
AIR CEMAC constitution du capital	4 871	5 375	-504
Financement projet intégrateur CEMAC	2 154	4 743	-2 589
CEMAC Compte TCI	2 533	3 029	-496
ABG CEMAC	3 252	3 414	-162
BDEAC -Fonds Spécial d'Intégration	46	827	-781
Centre régional d'Assistance technique-Afrique Centrale	2 023	2 023	0
Compte spécial désigné IDA/UGRIF	3 905	2 964	941
Contribution Communautaire CCI/CEEAC	705	1 979	-1 274
CEMAC	17 022	11 158	5 864
Conseil National de Crédit	1 739	1 504	235
OHADA	2 265	791	1 474
Emprunt CIMA	8 973	0	8 973
COBAC	720	720	0
Agence Transcongolaise de Communication	872	674	198
Autres comptes courants (moins de 500 millions)	3 546	3 128	418
			0
Total	109 416	79 125	30 291

Note 20 : FMI - Allocations des DTS

Elles portent sur des créations de liquidités affectées inconditionnellement aux Etats Membres, proportionnellement à leur quote-part respective au capital du FMI (cf. article 15, section 1 des Statuts du FMI). Chaque nouvelle allocation en D.T.S se traduit par une injection de liquidités internationales et une augmentation des avoirs des Etats Membres, à due concurrence.

COMPTES ANNUELS

Les allocations des DTS se présentent comme suit par Etat membre :

	DTS	Millions FCFA
Cameroun	177	129 921
Centrafrique	53	39 115
Congo	80	58 405
Gabon	147	107 533
Guinée Equatoriale	31	22 933
Tchad	54	39 299
Total	542	397 206

Les valeurs ci-dessus sont confirmées par les relevés du FMI au 31 décembre 2013.

Note 21 : Emprunts et dettes à long et moyen terme

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Emprunt IDA - UGRSP	8 404	8 854	-450
Emprunt IDA - UGRIF	2 184	1 659	525
Intérêts courus non échus sur Emprunt IDA	30	0	30
Total emprunts et dettes	10 618	10 513	105

L'emprunt IDA – UGRSP (Unité de Gestion des Réformes des Systèmes de Paiements) a été contracté par la BEAC pour le financement du projet de modernisation des systèmes et moyens de paiement de la zone.

Le coût estimé à 22,6 millions de dollars en avril 2002, est financé sur les fonds propres de la BEAC à hauteur de 4,2 millions de dollars, 3,9 millions de dollars à la charge des institutions financières de la CEMAC et le reste soit 14,9 millions de dollars (11,7 millions DTS) sur crédit de la Banque mondiale, guichet IDA (Prêt IDA 37040). Ce prêt a été obtenu avec un différé de 15 ans et les remboursements ont commencé le 15 janvier 2013 conformément au tableau d'amortissement.

L'emprunt IDA – UGRIF (Unité de Renforcement des capacités des Institutions Financières de la CEMAC) a été mis en place dans le cadre du programme de renforcement des capacités des institutions financières de la CEMAC. A cet effet, la Banque a signé une lettre d'accord

COMPTES ANNUELS

avec la Banque Mondiale, en Novembre 2006 autorisant l'ouverture d'une ligne de financement de USD 600 000 dans les livres de la BEAC.

Note 22 : Provisions

Ce poste enregistre les différentes provisions constituées par la Banque en vue de la couverture des risques et charges et de dépréciation de certains éléments d'actif. Au 31 décembre 2013, cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2012	Variation de l'exercice		31/12/2013
		Dotations	Reprises	
Provisions pour litiges (risque judiciaire)	1 110	537		1 647
Provisions pour indemnités de départ	8 958		3 620	5 338
Autres provisions pour risques et charges (risques généraux)	3 746	221	2 165	1 802
Autres provisions pour risques et charges (Avec et actes aux fournisseurs)	500	470		970
Autres provisions pour risques et charges (Pôle Dettes)	195			195
Autres provisions pour risques et charges (Prêts & Avances au Personnel)	328	237		564
Autres provisions pour risques et charges (Amort. Immo. incorp.)	0	166		166
Autres provisions pour risques et charges (Ecart AP/GL)	0	300		300
Total des Provisions	14 837	1 931	5 785	10 983

La provision la plus importante est celle relative aux indemnités de départ. Elle est destinée à couvrir les indemnités versées par la Banque aux agents à leur départ à la retraite ainsi que les indemnités à verser aux membres du Gouvernement au moment de leur départ de la Banque. Ces indemnités sont prévues par les statuts du personnel pour les agents et par leurs contrats respectifs pour les membres du Gouvernement de la Banque.

Au 31 décembre 2013, les indemnités de départ à la retraite sont estimées à FCFA 33 860 millions dont FCFA 5 338 millions comptabilisées en dettes provisionnées au bilan et FCFA 28 522 millions comptabilisés en hors bilan.

Depuis l'exercice précédent, la Banque a opté de ne comptabiliser désormais en dettes provisionnées au bilan que la quote part représentant :

- d'une part la totalité des indemnités relatives aux membres du Gouvernement et assimilés,
- et d'autre part la totalité des engagements à verser aux agents devant faire valoir leurs droits à la retraite dans deux ans

Le niveau de la provision pour départ à la retraite comptabilisé au passif du bilan est passé de FCFA 8 958 millions au 31 décembre 2012 à FCFA 5 338 millions au 31 décembre 2013 soit

COMPTES ANNUELS

une reprise de FCFA 3 620 millions qui s'explique principalement par la révision des contrats des membres du Gouvernement de la Banque et des Secrétaire Général et Secrétaire Général Adjoint de la COBAC, se traduisant par une baisse du niveau des rémunérations et une réduction des modalités de compensation.

La provision pour risques généraux de FCFA 1 802 millions se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Provisions pour factures impayées	392	1 488	-1 096
Provision pour Capital-décès rente antérieurs à 2012	1 097	887	210
Provision pour risques pour cotisations sociales impayées aux BEP	0	411	-411
Provision pour arriérés IRPP DN Congo	302	700	-398
Provision pour couverture sociale risque du personnel janvier - juin 2013	0	250	-250
Autres	11	10	1
Total	1 802	3 746	-1 944

La baisse de la provision pour risques généraux au cours de l'exercice 2013 est consécutive :

- aux règlements des factures en souffrances ;
- à la liquidation d'une partie des rentes et capital décès aux ayants droits des agents décédés ;
- au paiement des arriérés des cotisations sociales des agents du Bureau de Paris ;
- à la révision du niveau de provision pour arriérés d'IRPP des agents de la Direction Nationale du Congo. La provision a été ramenée à hauteur de la pénalité éventuelle à payer par la Banque ;
- à la reprise totale de la provision constituée pour palier l'absence de contrat d'assurance pour la couverture de certains risques.

Note 23 : Fonds propres et réserves techniques

Les fonds propres de la BEAC sont constitués du capital des fonds de dotation des différentes réserves, du résultat de l'exercice à répartir et du report à nouveau. Les réserves techniques de la salle des marchés ne sont pas prises en compte pour le calcul des fonds propres.

COMPTES ANNUELS

L'évolution des fonds propres au 31 décembre 2013 se présente comme suit :

	31/12/2012	Variation de l'exercice		31/12/2013
		Augmentation	Diminution	
Capital et fonds de dotation	91 507	0	0	91 507
Résultat	17 951	18 048	17 951	18 048
Réserves	229 686	12 267	3 487	238 466
Total fonds propres	339 144	30 315	21 438	348 021

a) les réserves proprement dites représentant l'affectation des résultats non distribués s'analysent comme suit :

	31/12/2012	Variation de l'exercice		31/12/2013
		Augmentation	Diminution	
Réserves statutaires	11 453	2 693		14 146
Réserves de garantie de change	83			83
Réserves facultatives	23 024	5 769		28 793
Réserves des Etats membres	114 687			114 687
Réserves pour investissements immobiliers	77 651			77 651
Réserves pour prises de participation	2 019	100		2 119
Réserves spéciales	106			106
Autres réserves	662	3 666	3 447	881
Total des Réserves	229 686	12 228	3 447	238 467

- la réserve statutaire : il est prélevé 15% des bénéfices pour la dotation de cette réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve statutaire atteint la moitié du capital (*article 36 des Statuts*). Au cours de l'exercice 2013, cette réserve a été dotée à hauteur de 2 693 millions, représentant 15 % des résultats de l'exercice 2012 ;
- les réserves facultatives dont le mode de dotation est fixé par l'article 37 des Statuts de la Banque. Cette réserve a été dotée à hauteur de 5 769 millions, conformément aux statuts ;
- la réserve des Etats membres, initialement dédiée aux cinq Etats fondateurs, est désormais élargie à la Guinée Equatoriale, après le versement d'une contribution par celle-ci en 2007 ;
- la réserve pour investissements immobiliers, destinée à couvrir les investissements immobiliers de la Banque ;

COMPTES ANNUELS

- la réserve pour prise de participation, qui est passée de 2 019 millions à 2 119 millions au 31 décembre 2013, par dotation 100 millions prélevés sur les résultats de l'exercice 2012 ;
- la réserve spéciale ;
- le solde des autres réserves qui représente le reliquat non distribué des gratifications complémentaires à verser au personnel.

Les variations observées au cours de l'exercice 2013 sont consécutives aux propositions du Conseil d'Administration et aux décisions du Comité Ministériel du 29 avril 2013 approuvant et ratifiant les comptes de l'exercice 2012.

- b) Le poste capital et fonds de dotation comprend, outre le capital de la Banque réparti à parts égales entre les Etats membres (*article 2 des Statuts*), les fonds de dotation représentatifs des apports hors capital obtenus de certains Etats membres. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Capital	88 000	88 000	0
Fonds de dotation reçus des actionnaires	3 507	3 507	0
Total capital	91 507	91 507	0

Les fonds de dotation correspondent aux terrains reçus des Etats à titre gratuit pour la construction des édifices de la Banque. Ces derniers sont évalués « à dire d'expert » à FCFA 3 507 millions. Il s'agit notamment du Gabon (terrain de la nouvelle Direction Nationale), Cameroun (terrain du nouveau bâtiment du Centre de Limbé), Tchad (terrain du nouveau bâtiment du Centre de Moundou).

COMPTES ANNUELS

c) Le résultat correspond au résultat de l'exercice non encore affecté. Le résultat de l'exercice 2012 a été affecté au cours de l'exercice 2013, suivant la résolution N°1 du Conseil d'Administration du 29 avril 2013.

Résultat au 31/12/2012		17 951
Réserve statutaire	15%	-2 693
Autres réserves (Gratifications complémentaires)		-3 620
Réserves pour prise de participation		-100
Solde disponible		11 538
Réserve facultative	50 % du disponible	-5 769
Résultat net à affecter		5 769
Financement projets intégrateurs	20 % du résultat net à affecter	-1 154
Solde à affecter		-4 615
Solde après affectation		0

Le solde à affecter est réparti entre les Etats membres sur la base des dispositions statutaires comme suit :

• Cameroun	849
• Centrafrique	246
• Congo	1 146
• Gabon	793
• Guinée Equatoriale	963
• Tchad	618
Total	4 615

COMPTES ANNUELS

Note 24 : Réserves de réévaluation

Les réserves de réévaluation correspondent aux ajustements des comptes de réévaluation devises et or et à l'amortissement du compte de réévaluation de la différence constatée lors du reclassement des titres de trading en titres d'investissement. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Réserve de réévaluation des avoirs en devises	6 163	6 163	0
Réserve de réévaluation des avoirs en or	6 246	6 246	0
Compte de réévaluation de devises	376	72	304
Compte de réévaluation DTS	140	193	-53
Compte de réévaluation OR	61541	108 469	-46 928
Compte de réévaluation-reclassement titres	-16 232	-19 651	3 419
Total	58 234	101 492	-43 258

La baisse de 43 257 millions (-42,62 %) du niveau des réserves de réévaluation est essentiellement liée à la régression du cours de l'or au cours de l'exercice 2013.

Note 25 : Crédoeurs divers et comptes de régularisations - passif

Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Créditeurs Divers	41 538	16 690	24 848
Transferts non dénoués	62	55	7
Comptes de régularisations-Passif	4 139	10 076	-5 937
Total Crédoeurs divers et comptes de Régul Passif	45 739	26 821	18 918

COMPTES ANNUELS

25.1 Les créiteurs divers se détaillent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Fournisseurs	16 388	1 990	14 398
Dettes envers le personnel	9 259	5 966	3 293
Trésors, produits en instance de recouvrement	9 859	6 492	3 367
Créiteurs divers, divers suspens	6 032	2 243	3 789
Créiteurs divers	41 538	16 690	24 848

Le compte « Trésors, produits en instance de recouvrement » correspond aux intérêts échus non réglés. La contrepartie à l'actif de ce compte est logée dans les comptes « Trésors, intérêts échus non réglés ». Ces comptes sont créés pour faciliter le suivi et la traçabilité des intérêts échus et non encore encaissés des Trésors.

25.2 Les comptes de régularisation – passif se présentent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Compte d'apurement des Trésors	577	26	551
Compte d'apurement des établissements de crédit	363	7 525	-7 162
BDF transferts reçus non dénoués	62	56	6
Autres	3 137	2 469	668
Compte régularisation - Passif	4 139	10 076	-5 937

Les comptes d'apurement (Trésors et établissements de crédit) sont des comptes de transit. Le solde de ces comptes correspond aux transactions non traitée en fin de période. Elles sont généralement dénouées en début de la période suivante.

COMPTES ANNUELS

Note 26 : Résultat sur avoirs extérieurs

Il s'analyse comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Intérêts sur le Compte d'Opérations et le Compte Spécial de Nivellement	52 013	81 223	-29 210
Intérêts sur les autres placements et dépôts	86 848	58 354	28 493
Charges d'intérêts sur le Compte d'Opérations	0	0	0
Charges sur opérations de marché	-29 078	-19 741	-9 337
Résultat sur avoirs extérieurs	109 782	119 835	-10 053

Les résultats sur les avoirs extérieurs sont générés par les avoirs en Compte d'Opérations, en Compte Spécial de Nivellement et par les placements et dépôts gérés par la Salle des Marchés, y compris la réserve d'or.

Les intérêts sur les avoirs en Compte d'Opérations sont composés :

- des intérêts du Compte d'Opérations, calculés au taux de la facilité marginale de la BCE ;
- des intérêts du Compte Spécial de Nivellement, calculés au taux de refinancement (REFI) de la BCE.

La diminution du niveau des intérêts (-35,80 %) entre les exercices 2012 et 2013 est la conséquence d'une part de la baisse des avoirs auprès du Trésor Français d'environ 27% et d'autre part à une évolution à la baisse des taux de rémunération desdits avoirs. En effet, les taux moyens de rémunération du Compte d'Opérations et du Compte Spécial de Nivellement sur l'exercice 2013 sont respectivement de 1,0625% et de 0,5%, contre des taux de 1,5% et de 0,75% l'exercice précédent.

Les intérêts sur les autres avoirs extérieurs quant à eux ont sensiblement augmenté en valeur absolue de FCFA 28 493 millions (+48,27%). Cette variation est consécutive à l'accroissement du portefeuille d'investissement au cours de l'exercice.

Pour la première fois, on constate que les intérêts générés par les avoirs au Compte d'Opérations ne sont plus la principale ressource de la Banque. En effet, les intérêts sur autres placements et dépôts deviennent la principale ressource de la Banque représentant environ 63% des produits sur avoirs extérieurs.

COMPTES ANNUELS

Note 27 : Résultat sur opérations avec la clientèle

Il se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Intérêts sur concours aux Trésors	16 462	19 382	-2 920
Intérêts sur concours aux établissements de crédit	534	444	90
Intérêts sur exercices antérieures	4	0	4
Autres produits reçus de la clientèle	1 433	1 232	201
Intérêts versés aux Trésors	-14 902	-22 189	7 287
Intérêts versés aux établissements de crédit	-505	-738	233
Résultat sur opérations avec la clientèle	3 025	-1 869	4 894

La clientèle de la Banque est représentée essentiellement par les Trésors et Comptes publics des six Etats membres et les établissements de crédit de la Zone.

Le résultat sur opérations avec la clientèle contrairement à l'exercice précédent est positif du fait d'une baisse significative des intérêts versés aux Trésors entre les deux exercices.

Note 28 : Résultat sur opérations avec les institutions financières

Il se présente comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Intérêts et commissions reçus du FMI	1	5	-4
Intérêts et commissions versés au FMI	-45	-63	18
Résultat sur opérations avec les institutions financières	-44	-58	14

COMPTES ANNUELS**Note 29 : Produit Net Bancaire**

Le produit net bancaire représente la part du résultat liée à l'activité intrinsèque de la Banque. Il se décompose comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Résultat sur avoirs extérieurs	109 783	119 835	-10 053
Résultat sur opérations avec la clientèle	3 025	-1 868	4 894
Résultat sur opérations avec les institutions financières	-44	-57	13
Produit net bancaire	112 764	117 910	-5 146

Le produit net bancaire a baissé entre 2012 et 2013, consécutivement à la baisse sensible du résultat sur les avoirs extérieurs.

Note 30 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation évalués à FCFA 11 539 millions. Ils sont constitués essentiellement des commissions de transfert tel que présenté dans le tableau ci-dessus :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Commissions de transfert	10 011	8 998	1 013
Autres	1 528	1 662	-134
Total Autres produits d'exploitation	11 539	10 661	879

COMPTES ANNUELS

Note 31 : Charges d'exploitation

- a) Les frais généraux représentent les dépenses de fonctionnement de la Banque. Ils sont constitués essentiellement des charges de personnel, des charges de gestion générale et des charges de l'émission monétaire. Au 31 décembre 2013, les frais généraux de la Banque se détaillent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Charges de personnel	56 173	49 629	6 544
Charges de gestion générale	24 927	30 479	-5 552
Charges des Organes de Décision et Contrôle	3 392	3 125	267
Charges de l'Emission	13 025	12 845	179
Total frais généraux	97 517	96 078	1 439

On observe une très légère hausse des frais généraux imputable essentiellement aux charges de personnel qui augmentent de 7,5% du fait entre autre de la titularisation et l'intégration de 68 nouveaux Agents d'Encadrement Supérieur issus du Centre de Formation de la Banque. Les charges de gestion générale quant à elles reculent d'environ 18%. En revanche, les charges de l'émission monétaire restent quasi stables entre les deux exercices.

- b) Les dotations nettes aux amortissements et aux provisions ont diminué respectivement de FCFA 5 776 millions et 2 993 millions entre les exercices 2012 et 2013, en liaison avec plusieurs facteurs dont les principaux sont les suivants :

- l'impact du changement de méthode de comptabilisation des charges liées au PRM horizon 2014, qui permet d'immobiliser les dépenses liées à ce projet et d'en différer les amortissements ;
- l'atteinte du terme du plan d'amortissement de certaines immobilisations ;
- l'impact de la révision contractuelle des membres du Gouvernement de la BEAC et des Secrétaires Général et Secrétaire Général Adjoint de la COBAC, réduisant le montant de la provision à constituer pour leur indemnité de départ et se traduisant par une reprise d'une partie de cette provision au 31 décembre 2013 ;

COMPTES ANNUELS

- la reprise de diverses provisions pour couvrir les risques et charges survenues au cours de l'exercice 2013 ;
- une meilleure maîtrise des risques qui se traduit par une contraction du niveau des dotations aux provisions.

Note 32 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel négatif de FCFA 283 millions se présente comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Produits exceptionnels	1 111	4 524	-3 413
Charges exceptionnelles	-1 394	-1 840	446
Résultat Exceptionnel	-283	2 683	-2 967

Note 33 : Résultat net de l'exercice

Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de FCFA 18 048 millions contre FCFA 17 951 millions l'exercice précédent, soit une légère hausse de FCFA 97 millions (+0.54 %).

COMPTES ANNUELS

Note 34 : Hors bilan**Hors bilan actif**

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Dépôts de billets et monnaies non émis	3 982 091	2 553 656	1 428 435
Billets	3 894 815	2 419 410	1 475 405
Pièces	17 026	18 746	-1 720
Dépôts de billets neufs non émis en transit	70 250	115 500	-45 250
Banques - Effets en garantie sur le marché monétaire	45 483	17 751	27 732
Effets en garantie des concours sur le marché monétaire	15 497	12 459	3 038
Effets en garantie des avances à moyen terme irrévocable	2 070	0	2 070
Billets globaux de mobilisation sous dossiers BEAC	7 890	5 284	2 606
Certificats de placement émis sur le marché monétaire	20 026	8	20 018
Chèque et effets à l'encaissement	2		2
Chèques et effets déplacés adressés à l'encaissement	2		2
Avoirs attendus des compagnies aériennes	508	508	0
Prêt IDA UGRSP: Engagements par signature	4 672	5 447	-775
Prêt IDA UGRSP	0		0
Prêt IDA UGRIF	4 672	5 447	-775
Engagements envers le personnel	28 522	21 824	6 698
Indemnités de départ	28 522	21 824	6 698
Quantum des recettes budgétaires Trésors	1 920 134	2 004 527	-84 393
Contributions au capital	59 138	59 138	0
Engagement de participation au capital-BDEAC	59 138	59 138	0
Contrat de fourniture du matériel fiduciaire	0	16 667	-16 667
Billets	0	16 667	-16 667
Devises et or à placer			0
Or à placer			0
Contreparties des engagements CIF donnés	39 389	41 784	-2 395
Contreparties des engagements CIF donnés Titres	39 388	41 783	-2 395
Contreparties des engagements CIF donnés espèces	1	1	0
Cautions reçues des Fournisseurs	3 629	9 538	-5 909
Bons du trésor	355 837	370 958	-15 121
Bons d'équipement sous dossier BEAC	4 047	4 047	0
Bons de Trésors sous dossier BIRD	5 873	5 873	0
Bons de Trésors sous dossier AID	1 173	1 173	0
Bons de Trésors sous dossier FMI QUOTA	340 631	355 752	-15 121
Bons de Trésors sous dossier BAD	3 950	3 950	0
Bons de Trésors sous dossier AMGI	163	163	0
Total Hors-bilan	6 439 404	5 101 798	1 337 607

COMPTES ANNUELS**Hors bilan passif**

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Dépôts de billets et monnaies non émis	3 982 091	2 553 656	1 428 435
BEAC, compte de Billets non émis	3 894 815	2 419 410	1 475 405
BEAC, compte de pièces non émises	17 026	18 746	-1 720
Billets neufs non émis en transit	70 250	115 500	-45 250
Banques - Effets en garantie sur le marché monétaire	45 483	17 751	27 732
Dépôts d'effets en garantie des concours sur le marché monétaire	15 497	12 347	3 150
Dépôts d'effets en garantie des avances à MT irrécouvrables	2 070	112	1 958
Dépôts de billets globaux de mobilisation sous dossiers BEAC	7 890	5 284	2 606
Comptes de certificats de placement émis sur le marché monétaire	20 026	8	20 018
Certificats de placement retenus en garantie des avances sur le MM			0
Chèque et effets à l'encaissement	2		2
Chèques et effets déplacés remis à l'encaissement	2		2
Avoirs attendus des compagnies aériennes	508	508	0
Emprunts non débloqués	4 672	5 447	-775
Prêt IDA UGRIF-Contrepartie engagements par signature	4 672	5 447	-775
Contrepartie des engagements su personnel	28 522	21 824	6 698
Indemnités de départ	28 522	21 824	6 698
Quantum des recettes budgétaires des Trésors	1 920 134	2 004 527	-84 393
Trésors-plafonds d'avances en comptes courants	1 950 991	2 035 384	-84 393
Trésor mouvement des effets publics déductibles des recettes budgétaires	-30 857	-30 857	0
Contributions au capital	59 138	59 138	0
Engagement de participation au capital-BDEAC à libérer	59 138	59 138	0
Contrat de fourniture du matériel fiduciaire	0	16 667	-16 667
Billets	0	16 667	-16 667
Devises et or à placer		0	0
BEAC, compte de placement Or	0	0	0
Engagements donnés CIF	39 389	41 784	-2 395
Engagements donnés CIF titres remis en garantie	39 388	41 783	-2 395
Engagements donnés CIF Espèces	1	1	0
Cautions reçues de fournisseurs	3 629	9 538	-5 909
Bons du trésor	355 837	370 958	-15 121
Compte de bons d'équipement sous dossier BEAC	4 047	4 047	0
Bons de Trésors sous dossier BIRD	5 873	5 873	0
Bons de Trésors sous dossier AID	1 173	1 173	0
Bons de Trésors sous dossier FMI QUOTA	340 631	355 752	-15 121
Bons de Trésors sous dossier BAD	3 950	3 950	0
Bons de Trésors sous dossier AMGI	163	163	0
Total Hors-bilan	6 439 404	5 101 798	1 337 607

COMPTES ANNUELS

Note 35 : Opérations avec les parties liées

La Banque désigne comme parties liées, les membres du :

- Comité Ministériel de la CEMAC ;
- Conseil d'Administration ;
- Comité de Politique Monétaire ;
- Comités monétaires et financiers nationaux ;
- Collège des Censeurs ;
- Comité d'Audit ;
- Gouvernement de la Banque.

Aucune transaction n'est effectuée avec les membres de ces organes de décision, de direction ou de contrôle.

Les membres du Gouvernement de la Banque ne bénéficient pas de prêts qui ne soient pas accessibles aux autres agents de la Banque.

La rémunération (traitements, primes et indemnités) des membres du Gouvernement de la Banque (Gouverneur, Vice Gouverneur, Secrétaire Général, Directeur Général de l'Exploitation, Directeur Général du Contrôle Général, Directeur Général des Etudes, Finances et relations Internationales) y compris le Secrétaire Général et Secrétaire Général Adjoint de la Commission Bancaire en Afrique Centrale (COBAC) exprimée en millions de FCFA est la suivante :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Traitement des membres du Gouvernement	2 542	2 203	339
Total	2 542	2 203	339

Cette rémunération tient compte des indemnités versées au Directeur Général d'Exploitation et les indemnités d'installation du Directeur Général d'Exploitation entrant.

COMPTES ANNUELS**Note 36 : Les effectifs**

Les effectifs de la Banque se présentent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Services Centraux	523	530	- 7
COBAC	58	60	- 2
Bureau de la BEAC à Paris	7	5	2
Cameroun	576	584	- 8
RCA	158	161	- 3
Congo	304	302	2
Gabon	291	291	-
Guinée Equatoriale	162	159	3
Tchad	261	251	10
Total	2 340	2 343	- 3

Note 37 : Procédure judiciaire

Au 31 décembre 2013, les provisions pour litiges (risque judiciaire) s'élève à FCFA 1 647 millions contre FCFA 1 110 millions en 2012.

A noter que dans le cadre des affaires de détournements au Bureau de la BEAC à Paris, les employés impliqués ont quasiment tous porté plainte contre la BEAC.

Note 38 : Plan comptable

Le plan comptable annoté, validé en interne en décembre 2008, n'a pas encore été approuvé par le Conseil d'Administration conformément à l'article 71 des statuts de la Banque.

Cependant, le projet de refonte du référentiel comptable de la Banque qui est en cours, devra courant 2014/2015, remplacer l'actuel référentiel (Règlement CEMAC N°05/03) et nécessitera la mise en place d'un nouveau plan comptable annoté.

Note 39 : Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice, n'a été identifié.